



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2022

Présents Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Jasemin - Le Nagard – Sénécal

Assistent Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur football.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



FORMATION ACCOMPAGNATEURS ÉQUIPES FOOT ANIMATION

Cette formation qui aura lieu le **samedi 26 Novembre de 8h00 à 12h00** au DVOF, permettra aux stagiaires de :

- **Connaître le rôle d'accompagnateur d'équipe et en assurer les missions ;**
- **Maîtriser l'ensemble des étapes d'organisations des jours de match (logistique, sécurité, ...)**
- **Appréhender les lois du jeu.**

Pour vous inscrire : <https://district-foot95.fff.fr/simple/calendrier-des-formations-de-dirigeants-2022-2023/>

COURRIERS DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 03 11 22

Pris note de votre réclamation concernant l'engagement de vos équipes U12 en coupe. Il ne vous est pas possible d'avoir plus d'équipes engagées en coupe qu'en critérium. Selon vos engagements de début de saison vous avez engagé 2 équipes en critérium U12/U13 et 2 équipes en Coupe U12 et 2 équipes en Festival Foot U13. C'est la raison pour laquelle la commission avait positionné 1 équipe sur la Coupe U12 et 1 équipe sur le Festival Foot U13.

Selon votre demande la commission modifie votre engagement et intègre votre équipe U12/2 sur le centre n° 28 à ARNOUVILLE FAS

BELLOY ST MARTIN ACS : Mail du 28 10 22

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuille de match sur critérium U12/U13 contre SURVILLIERS AVENIR du 08 10 22. La commission vous rappelle qu'en l'absence de FMI vous devez rédiger des feuilles de match papier et demande donc de lui communiquer ces feuilles avec la liste de vos joueurs ayant participé à ces rencontres.

BELLOY ST MARTIN ACS : Mail du 06 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour le plateau U6/U7 du 19 11 22. A savoir :
Stade Raymond Fosset Rue Roger Salengro à ST Martin du Tertre.

BELLOY ST MARTIN ACS : Mail du 06 11 22

Pris note de votre interrogation quant à l'engagement de votre 3ème équipe U9. Votre inscription a eu lieu après la composition des centres du plateau. Celle-ci sera intégrée sur le même centre du plateau du 26 11 22 avec vos 2 autres équipes

CERGY PONTOISE FC : Mail du 24 10 22

Pris note de la réception de la feuille de match réclamée concernant U12/U13 du 01 10 22 suite 2^{ème} appel

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 23 10 22

Pris note de la réception des feuilles de match réclamées concernant le critérium U12/U13 du 01 10 22, suite 2^{ème} appel.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 04 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 03 12 22

EAUBONNE CSM : Mail du 01 11 22

Pris note de la réception de votre feuille de match réclamée concernant la rencontre critérium U12/U13 du 08 10 22. Comme le prévoit l'annexe financière, les équipes absentes sans avoir prévenu le DVOF le vendredi midi au plus tard, sont sanctionnées d'une amende

ENTENTE SSG : Mail du 28 10 22

Pris note de votre demande de décaler un centre des Challenges U10 et U11 du 26 11 22. La commission ne peut répondre favorablement à votre demande vu le nombre de centres à affecter.

ERMONT ACF : Mail du 27 10 22



Pris note de votre réponse concernant l'appel des 2 feuilles de match. La commission transmet au secrétariat pour programmation des rencontres.

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 25 10 2022

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuilles de match.

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 08 11 22

Pris note de votre demande concernant l'engagement d'une équipe U12 sur la Coupe U12. Après vérification la commission intègre votre équipe sur le Centre n° 29.

NEUVILLE AS : Mail du 24 10 22

Pris note de la transmission des FMI concernant les rencontres de critérium U10/U11 du 22 10 22

OSNY FC : Mail du 04 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir 2 centres du Challenges U10 et U11. Le centre est déplacé dans son intégralité à ST OUEN AS.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 01 11 22

Pris note de votre réponse concernant l'engagement de votre 2^{ème} équipe. Celle-ci étant intégrée dans la même poule que votre équipe 1, le calendrier est donc identique.

VEVIN AS : Mail du 20 10 22

Pris note de la réception de la feuille de match concernant le critérium U12/U13 du 01 10 22 suite 1^{er} appel

COUPE U12

1^{er} Tour Du 19 NOVEMBRE 2022

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 2 premiers de chaque centre et les 6 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 14 janvier 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mercredi 2 Novembre 2022 et jusqu'au 08 Novembre 2022, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification



Les licencié(e)s pouvant participer sont :

☒ Les U12 et U12F (2011)

☒ Sont autorisés trois U11 / U11F (2012) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

☒ Sont autorisées les joueuses U13F (2010).

☒ Les U13 (2010) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le Lundi 28 Novembre 2022 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation



Centre 1	GOUSSAINVILLE	Centre 2	BEZONS	Centre 3	ARGENTEUIL FC	Centre 4	ENTENTE SSG
	GOUSSAINVILLE FC 1		BEZONS USO 1		ARGENTEUIL FC 1		ENTENTE SSG 4
	PARMAIN AC 1		FRANCONVILLE FC 2		CORMEILLAIS ACS 1		FOSSES FU 2
	ROISSY US 1		ERAGNY AS 3		GONESSE RC 3		BELLOY ASC 1
	SARCELLES AAS 4		ERMONT AmS 2		VAUREAL FCM 2		JOUY LE MOUTIER FC 3
Centre 5	FOSSES	Centre 6	GROSLAY	Centre 7	ARGENTEUIL RC	Centre 8	PONTOISIENNE
	FOSSES FU 1		FRETTOISE ES 1		ARGENTEUIL RC 2		PONTOISIENNE JS 1
	ARGENTEUIL RC 3		CERGY-PONTOISE FC 1		FRANCONVILLE FC 3		GONESSE RC 2
	CERGY-PONTOISE FC 3		BOUFFEMONT AC 1		ARGENTEUIL RC 1		ERAGNY AS 2
	MONTMORENCY FC 2		GROSLAY FC 1		EAUBONNE CSM 2		SAINT PRIX ES 1
Centre 9	MENUCOURT	Centre 10	CORMEILLAIS	Centre 11	MONTMORENCY	Centre 12	ERMONT AmS
	MENUCOURT AS 1		CORMEILLAIS ACS 2		VIARMES-ASNIERES OL 1		ERMONT AmS 1
	SAINT OUEN AS 2		JOUY LE MOUTIER FC 1		MONTMORENCY FC 1		HERBLAY ES 2
	VIARMES-ASNIERES OL 2		DEUIL-ENGHIEN FC 4		BEAUMONT-M ENT 1		SOISY-AM FC 3
	MAGNY EN VEXIN FC 1		MARLY LA VILLE ES 2		ST OUEN AS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
Centre 13	DEUIL-ENGHIEN	Centre 14	ECOUEEN	Centre 15	OSNY	Centre 16	BEAUCHAMP
	DEUIL-ENGHIEN FC 1		ECOUEEN FC 3		OSNY FC 2		BEAUCHAMP AS 1
	PUISEUX-LOUVRES FC 1		DEUIL-ENGHIEN FC 2		ERMONT ACF 2		SOISY-AM FC 1
	HERBLAY ES 1		CERGY-PONTOISE FC 2		COSMO TAVERNY 3		EAUBONNE CSM 1
	ENTENTE MMB 2		VILLIERS LE BEL FC 2		ST OUEN AS 3		DEUIL-ENGHIEN FC 3
Centre 17	MONTMAGNY	Centre 18	ERAGNY	Centre 19	JOUY LE MOUTIER	Centre 20	COSMO TAVERNY
	MONTMAGNY FC 2		ERAGNY AS 1		ENTENTE SSG 2		COSMO TAVERNY 1
	GONESSE RC 1		ST LEU FC 1		JOUY LE MOUTIER FC 2		SARCELLES AAS 3
	GARGES FCM 1		ST BRICE FC 3		ECOUEEN FC 2		MARLY LA VILLE ES 1
	FRANCONVILLE FC 1		ECOUEEN FC 1		ENTENTE SSG 3		BEZONS USO 3
Centre 21	SARCELLES	Centre 22	VAUREAL	Centre 23	ST BRICE	Centre 24	ST LEU
	SARCELLES AAS 1		VAUREAL FCM 1		ST BRICE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 4
	AUVERS-ENNERY FC 1		SARCELLES AAS 2		PERSAN 03 US 2		ST LEU FC 2
	GOUSSAINVILLE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 3		SURVILLIERS AV 1		ADAMOIS OL 2
	OSNY FC 1		ENTENTE MMB 1		VEXIN AS 1		ARGENTEUIL FC 2
Centre 25	ADAMOIS 1	Centre 26	HERBLAY	Centre 27	SOISY-AM	Centre 28	ARNOUVILLE
	ADAMOIS OL 1		MONTMAGNY FC 1		ENTENTE SSG 1		ARNOUVILLE FAS 1
	ST BRICE FC 1		LE THILLAY ESM 1		SOISY-AM FC 2		BEZONS USO 2
	CHAMPAGNE SFC 1		NEUVILLE AS 1		BRUYERES-B USM 1		COSMO TAVERNY 2
	DOMONT FC 1		HERBLAY ES 3		CORMEILLAIS ACS 3		AUVERS ENNERY FC 2
Centre 29	PERSAN	Centre 30		Centre 31		Centre 32	
	PERSAN 03 US 1						
	ST LEU FC 3						
	ERMONT ACF 1						
	MONTSOULT BAILLET US 1						



CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les 2 premiers de chaque poule pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule et les 31 meilleurs 2^{èmes} pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 28 Janvier 2023

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 5 décembre 2022 à 16 Heures dernier délai.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

ATTENTION : En raison de la tenue d'un plateau U8/U9, le début des rencontres est fixé à 11h00

Pour les centres qui peuvent organiser les rencontres dès 9h30, il est possible de le faire en ayant eu l'accord des clubs adverses auparavant.

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1	CERGY-PONTOISE	Centre 2	DEUIL-ENGHIEN	Centre 3	MENUCOURT	Centre 4	BEZONS
	CERGY-PONTOISE FC 3		DEUIL-ENGHIEN FC 1		MENUCOURT AS 1		BEZONS USO 2
	ARNOUVILLE FAS 1		LE THILLAY ESM 1		BRUYERES-BERNES USM 1		GARGES FCM 1
	BELLOY ST MARTIN ASC 1		ENTENTE SSG 5		JOUY le MOUTIER FC 1		SAINT LEU FC 3
	SOISY-AM FC 2		EZANVILLE US 1		ARGENTEUIL RC 2		ECOUEN FC 1

Centre 5	SOISY-AM	Centre 6	PUISEUX-LOUVRES	Centre 7	OSNY	Centre 8	PERSAN
	SOISY-AM FC 3		PUISEUX-LOUVRES FC 1		OSNY FC 1		PERSAN US 1
	DEUIL-ENGHIEN FC 3		BEAUCHAMP AS 2		GOUSSAINVILLE FC 4		BEZONS USO 1
	FRANCONVILLE FC 3		ARGENTEUIL FC 1		SOISY-AM FC 1		MENUCOURT AS 2
	COURDIMANCHE AS 2		MONTMORENCY FC 1		ADAMOIS OL 1		ERMONT AmS 1

Centre 9	PIERRELAYE	Centre 10	ERMONT AcF	Centre 11	ARGENTEUIL RC	Centre 12	VILLIERS le Bel
	PIERRELAYE FC 1		ERMONT AcF 1		ARGENTEUIL RC 1		VILLIERS le Bel FC 3
	VEMARS ST WITZ FC 1		ENTENTE SSG 1		OSNY FC 2		SARCELLES AAS 4
	CERGY-PONTOISE FC 2		ARGENTEUIL FC 2		HERBLAY ES 3		BEAUCHAMP AS 1
	GROSLAY FC 1		MARLY La Ville ES 2		JOUY le MOUTIER FC 2		CORMEILLAIS ACS 1

Centre 13	GOUSSAINVILLE	Centre 14	COSMO TAVERNY	Centre 15	FRANCONVILLE	Centre 16	SAINT PRIX
	GOUSSAINVILLE FC 2		COSMO TAVERNY 1		FRANCONVILLE FC 1		SAINT PRIX ES 2
	CORMEILLAIS ACS 2		VEXIN AS 1		SAINT LEU FC 2		PERSAN US 2
	HERBLAY ES 1		DEUIL-ENGHIEN FC 2		SAINT BRICE FC 1		EAUBONNE CSM 1
	FRANCONVILLE FC 2		VIARMES-ASNIERES OL 2		ENTENTE MMB 2		DOMONT FC 1

Centre 17	SAINT BRICE	Centre 18	JOUY le MOUTIER	Centre 19	ADAMOIS	Centre 20	SARCELLES
	SAINT BRICE FC 3		JOUY le MOUTIER FC 3		ADAMOIS OL 2		SARCELLES AAS 2
	OSNY FC 3		SAINT BRICE FC 2		GONESSE RC 2		ERAGNY AS 2
	ERMONT AcF 2		COURDIMANCHE AS 1		ENTENTE SSG 4		FOSSES FU 2
	GONESSE RC 1		FRETTOISE ES 1		ROISSY US 1		CERGY-PONTOISE FC 1

Centre 21	SAINT LEU	Centre 22	HERBLAY	Centre 23	GONESSE	Centre 24	MARLY La Ville
	SAINT LEU FC 1		HERBLAY ES 2		GONESSE RC 3		MARLY La Ville ES 1
	MAGNY EN VEXIN FC 1		SARCELLES AAS 5		VAUREAL FCM 1		VAUREAL FCM 2
	GOUSSAINVILLE FC 1		ECOUEN FC 2		ENTENTE MMB 1		GOUSSAINVILLE FC 3
	AUVERS-ENNERY FC 1		ENTENTE SSG 2		VILLIERS le Bel FC 2		PONTOISIENNE JS 1

Centre 25	ENTENTE SSG	Centre 26	PONTOISIENNE	Centre 27	ARNOUVILLE	Centre 28	GARGES
	ENTENTE SSG 3		PONTOISIENNE JS 2		ARNOUVILLE FAS 2		GARGES FCM 2
	VIARMES-ASNIERES OL 1		CHAMPAGNE SFC 1		COSMO TAVERNY 3		SARCELLES AAS 3
	SAINT PRIX ES 1		ERMONT AmS 3		ERMONT AmS 2		COSMO TAVERNY 2
	FOSSES FU 1		ERAGNY AS 1		MONTMAGNY FC 2		MONTMORENCY FC 2

Centre 29	ECOUEN	Centre 30	SAINT OUEN	Centre 31	BOUFFEMONT	Centre 32	CHAMPAGNE
	ECOUEN FC 3		SAINT OUEN AS 2		BOUFFEMONT AC 1		CHAMPAGNE SFC 2
	SAINT OUEN AS 3		SARCELLES AAS 1		BEAUMONT-MOURS ENT 1		EAUBONNE CSM 2
	BEZONS USO 3		MONTMAGNY FC 1		SAINT OUEN AS 1		VILLIERS le Bel FC 1



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2011

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1 ERAGNY	Centre 2 ERMONT AmS	Centre 3 GROSLAY	Centre 4 EAUBONNE
ERAGNY AS 2	ERMONT AmS 2	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1
COSMO TAVERNY 3	ARGENTEUIL RC 2	BEZONS USO 2	SAINT BRICE FC 3
ARGENTEUIL FC 2	VIARMES-ASNIERES OL 1	BEAUMONT-MOURS ENT 1	AUVERS-ENNERY FC 2
COURDIMANCHE AS 2	DEUIL-ENGHIEN FC 3	COSMO TAVERNY 1	ERMONT AmS 1
Centre 5 ST OUEN AS	Centre 6 ADAMOIS	Centre 7 FRANCONVILLE	Centre 8 MONTMORENCY
OSNY FC 2	ADAMOIS OL 1	FRANCONVILLE FC 1	MONTMORENCY FC 1
VILLIERS le Bel FC 1	MAGNY EN VEXIN FC 1	ERAGNY AS 1	ECOUEN FC 2
SAINT OUEN AS 3	OSNY FC 1	CHAMPAGNE SFC 2	VEXIN AS 1
HERBLAY ES 3	VILLIERS le Bel FC 3	SURVILLIERS AV 1	PIERRELAYE FC 1
Centre 9 BEAUCHAMP	Centre 10 CERGY-PONTOISE	Centre 11 ENTENTE MMB	Centre 12 DOMONT
BEAUCHAMP AS 1	CERGY-PONTOISE FC 1	ENTENTE MMB 2	DOMONT FC 1
MENUCOURT AS 1	PUISEUX-LOUVRES FC 1	ECOUEN FC 3	EAUBONNE CSM 2
SAINT PRIX ES 1	SAINT LEU FC 3	HERBLAY ES 1	SAINT LEU FC 2
MONTMAGNY FC 1	VIARMES-ASNIERES OL 3	OSNY FC 3	FRETTOISE ES 1
Centre 13 GAFEPB	Centre 14 BELLOY	Centre 15 CHAUMONTEL-LUZ	Centre 16 EZANVILLE
GAFEPB 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1	CHAUMONTEL-LUZ. AS 1	EZANVILLE US 1
VILLIERS le Bel FC 2	ECOUEN FC 1	PERSAN US 2	ERMONT AmS 3
GONESSE RC 2	ERMONT AcF 2	ENTENTE SSG 5	FONTENAY EN PARISIS FC 1
ENTENTE SSG 4	GOUSSAINVILLE FC 3	CORMEILLAIS ACS 1	FRANCONVILLE FC 3
Centre 17 BRUYERES-BERNES	Centre 18 SARCELLES	Centre 19 ARGENTEUIL RC	Centre 20 VAUREAL
BRUYERES-BERNES USM 1	SARCELLES AAS 2	ARGENTEUIL RC 1	VAUREAL FCM 2
GARGES FCM 1	BOISSY-CHARS ENT. 1	SAINT OUEN AS 1	JOUY le MOUTIER FC 2
AUVERS-ENNERY FC 1	PONTOISIENNE JS 2	ROISSY US 2	SOISY-AM FC 3
MARLY La Ville ES 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	GOUSSAINVILLE FC 2	SARCELLES AAS 3
Centre 21 COURDIMANCHE	Centre 22 MONTMAGNY	Centre 23 ARNOUVILLE	Centre 24 CORMEILLAIS
COURDIMANCHE AS 1	MONTMAGNY FC 2	ARNOUVILLE FAS 2	PONTOISIENNE JS 1
CERGY-PONTOISE FC 3	CERGY-PONTOISE FC 2	VIARMES-ASNIERES OL 2	CORMEILLAIS ACS 2
MONTMORENCY FC 2	SARCELLES AAS 4	VEMARS ST WITZ FC 1	ERMONT AcF 1
SOISY-AM FC 2	SAINT BRICE FC 1	ENTENTE SSG 3	GONESSE RC 3
Centre 25 MONTSOULT-BAILLET	Centre 26 FOSSES	Centre 27 ENTENTE SSG	Centre 28 ARGENTEUIL FC
MONTSOULT-BAILLET US 1	FOSSES FU 1	ENTENTE SSG 2	ARGENTEUIL FC 1
SOISY-AM FC 1	GONESSE RC 1	BEZONS USO 3	GARGES FCM 2
COSMO TAVERNY 2	MARLY La Ville ES 2	VAUREAL FCM 1	HERBLAY ES 2
BEZONS USO 1	EZANVILLE US 2	ERAGNY AS 3	PARMAIN AC 1
Centre 29 ROISSY	Centre 30 SAINT LEU	Centre 31 LE THILLAY	Centre 32 GOUSSAINVILLE
ROISSY US 1	SAINT LEU FC 1	LE THILLAY ESM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
ADAMOIS OL 2	CHAMPAGNE SFC 1	ARNOUVILLE FAS 1	SARCELLES AAS 5
SAINT BRICE FC 2	SAINT PRIX ES 2	DEUIL-ENGHIEN FC 2	SAINT OUEN AS 2
ENTENTE MMB 1	ENTENTE SSG 1	GOUSSAINVILLE FC 4	PERSAN US 1
Centre 33 JOUY le MOUTIER			
JOUY le MOUTIER FC 1			
BOUFFEMONT AC 1			
SARCELLES AAS 1			
FRANCONVILLE FC 2			



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

U12 / U13

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273618 - 25273663 du 22 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 5 & 6

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273795 - 25273840 du 22 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre MENU COURT AS 1 & 2

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254702 du 22 10 22 – critérium U13 Avenir contre MONTMORENCY FC 1

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 à BELLOY ST MARTIN ASC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

U10 / U11

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25253585 & 25254223 du 22 10 22 – critérium U10 & U11 Avenir contre BEZONS USO

U12 / U13

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25254563 & 252754686 du 01 10 22 – critérium U12 & U13 AVENIR contre PERSAN US 1 & 2

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25275170 - 25275198 & 25275226 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre CERGY PONTOISE FC 5 – 6 & 7

ERMONT AmS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275760 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 5

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275937 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VILLIERS FC 4

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275731 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VAUREAL FCM 3

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254739 du 08 10 22 – critérium U12 AVENIR contre ST OUEN AS 2

DOMONT FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25273651 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 6

BELLOY ST MARTINS ASC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre SURVILLIERS AVENIR 1 & 2

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25274851 - 25274879 & 25274907 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre GROSLAY FC 1 – 2 & 3



ENTENTE MMB : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25274880 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre DEUIL ENGHIEU FC 5

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275735 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 4

VILLIERS LE BEL FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25275858 & 25275886 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 & 4

AMENDES

CERGY PONTOISE FC : Licences manquantes sur feuilles de match n° 25254730 du 01 10 22 (KAYAZIADA – DIOUMASSI & LAKBI)

Amende : 10€ x 3 = 30€

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 25275173 du 08 10 22 – critérium U12/U13

Amende : 10€

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 6 & 7 sur matchs n° 25272447 & 25265866 du 22 10 22 – critérium U10/U11

Amende : 10€ x 2 = 20€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 À PARTIR DE 18H00